

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2024

**ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 2424

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 30, insérer l'alinéa suivant :

« k) Assurer une organisation nationale et territoriale en matière de sécurité de l'approvisionnement alimentaire. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement issu d'une proposition du rapport Arenas-Sitzenstuhl sur la souveraineté alimentaire européenne adopté le 14 février 2024 par la commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale.